

Lettre d'information n°13-05
15 juin 2005

1) Décision urgente

LETTRE D'INFORMATION DE LA FIE

Chère Madame, cher Monsieur,

Afin qu'aucun critère autre que le classement officiel de la FIE ne puisse être pris en compte lors de la composition des poules le Comité Exécutif a modifié les premières phrases de l'article o.13 comme ci-dessous. De plus, les tireurs non classés étant évidemment tous ex aequo, ils doivent être tirés au sort (règle appliquée pour les Jeux Olympiques).

« Sauf disposition contraire du présent Règlement, les poules seront constituées en tenant compte du classement officiel FIE actualisé et par tirage au sort pour les éventuels tireurs non classés ». Le reste sans changement.

2) Suspension

La suspension du tireur Ruslan Gadiev (RUS) a été provisoirement levée en vue d'investigations complémentaires.

Cette décision intervient suite à un communiqué général récemment envoyé par l'AMA qui modifie la procédure à suivre lors de la détection à faible concentration de certaines substances (dont celle détectée chez Ruslan Gadiev), en raison de l'existence possible, établie par l'AMA, d'éléments nouveaux.

3) Précisions concernant les couleurs nationales sur les tenues (lettre d'information 12-05)

Pour faire suite aux questions qui nous ont été posées, nous précisons que :

Les dessins des couleurs nationales (logos) sont obligatoires et **identiques sur les deux jambes des athlètes** et facultatifs sur le ou les bras (cf. Code de la Publicité de la FIE).

René Roch
Président

